



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JANVIER 2015**

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

LE 12 JANVIER 2015

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce douzième jour du mois de janvier 2015, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
 Monsieur le conseiller André Fournier
 Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
 Madame la conseillère Sandra Gravel

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont absents : Madame la conseillère Nathalie Laprade
 Monsieur le conseiller Martin Chabot

Sont aussi présents : Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier
 Monsieur le directeur des Services techniques Martin Careau
 Madame la secrétaire de direction Isabelle Moisan

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2014
4. Avis de motion : règlement d'imposition des taxes et tarifs 2015
5. Avis de motion : règlement sur l'épandage en 2015
6. Lecture et adoption du règlement d'emprunt 1274-2014 décrétant un emprunt de 134 500 \$ pour l'exercice financier 2015
7. Adoption du règlement de construction numéro 1269-2014
8. Adoption du règlement modifiant le règlement de zonage (section affichage) numéro 1264-2014
9. Adoption du règlement sur les permis et certificats numéro 1268-2014
10. Autorisation de signature de la cession en faveur de la CBJC et de la servitude de conservation
11. Subvention à la Fondation médicale de La Jacques-Cartier
12. Addenda au protocole de la rue de L'Osmonde
13. Nomination au Comité consultatif d'urbanisme
14. Motion de remerciements : commissaire sortant du Comité consultatif d'urbanisme
15. Gestion des aquifères 2015
16. Demande de certificat d'autorisation : augmentation de la capacité du poste de pompage d'égout Jolicoeur
17. Confirmation des dépenses : aide à l'amélioration du réseau routier municipal
18. Libération d'un dépôt de garantie : projet rue des Cigales
19. Mandat ingénieur et architecte : projet d'élévateur au pavillon La Ruche
20. Contrat : carte routière et Guide du citoyen
21. Affichage d'un concours : pompier et premier répondant à temps plein



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JANVIER 2015

22. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$
23. Dépôt de la liste des engagements financiers
24. Dépôt de la liste des chèques
25. Bordereau de correspondance
26. Entente avec 9284-4141 Québec inc.
27. Premier versement subvention Maison des jeunes
28. Représentation de la Ville sur le CA de la Fondation accès aux clientèles spécifiques en loisir
29. Suivi par les élus
30. Autres sujets
31. Période de questions
32. Ajournement au 26 janvier 2015 à 19 h 30

Le quorum étant constaté, la séance de janvier est ouverte.

L'expression « ADOPTÉE » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « ADOPTÉE À LA MAJORITÉ » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité de vote en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

1-2015 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Report des points 11 et 13

ADOPTÉE

2-2015 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2014

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 8 décembre 2014 comme il a été présenté.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT D'IMPOSITION DES TAXES ET TARIFS 2015

Monsieur le conseiller André Fournier donne avis de motion de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement pourvoyant à imposer les taxes et les tarifs pour l'année 2015 de façon à pourvoir aux dépenses d'administration, d'entretien et d'amélioration et pour faire face aux obligations de la Ville ainsi qu'à toutes autres dépenses qui seront prévues au budget de la Ville pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT SUR L'ÉPANDAGE 2015

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf donne avis de motion de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement pourvoyant à prohiber l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papier, pendant douze jours au cours de l'année 2015.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JANVIER 2015

3-2015 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1274-2015 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 134 500 \$ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015 CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 11 DU CHAPITRE 30 DES LOIS DE 2013

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier désire se prévaloir de l'article 11 du chapitre 30 des lois de 2013 pour l'exercice financier 2015;

ATTENDU qu'en vertu de cette disposition, le montant de l'emprunt pour l'exercice 2015 ne peut excéder 37,5 % du montant de la compensation prescrite pour la municipalité pour l'année 2013 dans l'annexe II.1.1 du Règlement sur la taxe de vente du Québec (chapitre T-0.1, r. 2);

ATTENDU que le montant de la compensation prescrite pour la municipalité pour l'année 2013 dans l'annexe II.1.1 du Règlement de la taxe de vente du Québec (chapitre T-0.1, r. 2) est de 358 708 \$;

ATTENDU que par conséquent l'emprunt maximal est de 134 500 \$;

ATTENDU qu'un tel règlement est soumis à la seule approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 8 décembre 2014;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier

ET RÉSOLU que ce conseil adopte le présent règlement portant le numéro 1274-2015 lequel décrète ce qui suit, à savoir :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1274-2015

Article 1 Le conseil est autorisé à emprunter une somme de 134 500 \$ sur une période de cinq (5) ans.

Article 2 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 3 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
LE 12^e JOUR DU MOIS DE JANVIER 2015.

MAIRE

SECRÉTAIRE TRÉSORIER

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JANVIER 2015

Le directeur général et secrétaire trésorier monsieur Marcel Grenier explique brièvement le contenu, l'objet ainsi que la portée du règlement à être adopté.

4-2015 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1269-2015 POURVOYANT À REMPLACER LE RÈGLEMENT 625-91 RELATIF À LA CONSTRUCTION

ATTENDU que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier juge opportun d'adopter un règlement relatif à la construction et devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous juridiction de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que l'objet du présent règlement et sa portée ont été mentionnés à haute voix;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 8 décembre 2014;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le règlement numéro 1269-2015 pourvoyant à remplacer le règlement 625-91 relatif à la construction.

ADOPTÉE

Le directeur général et secrétaire trésorier monsieur Marcel Grenier explique brièvement le contenu, l'objet ainsi que la portée du règlement à être adopté.

5-2015 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1264-2015 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE FAÇON À REMPLACER LE CHAPITRE INTITULÉ « NORMES RELATIVES À L’AFFICHAGE » AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS PORTANT SUR L’AFFICHAGE.

ATTENDU que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier juge opportun de modifier les dispositions sur l'affichage;

ATTENDU qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que l'objet du présent règlement et sa portée ont été mentionnés à haute voix;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 8 décembre 2014;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le règlement numéro 1264-2015 aux fins de modifier le règlement de zonage de façon à remplacer le chapitre intitulé « normes relatives à l'affichage » afin de modifier les dispositions portant sur l'affichage.

L'article 12.1.7 est corrigé pour tenir compte d'une erreur d'énumération des alinéas; l'alinéa numéro 7 se retrouvant à deux endroits.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JANVIER 2015

Le directeur général et secrétaire trésorier monsieur Marcel Grenier explique brièvement le contenu, l'objet ainsi que la portée du règlement à être adopté.

6-2015 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1268-2015 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION

ATTENDU que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier juge opportun d'adopter un règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction et devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous juridiction de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que l'objet du présent règlement et sa portée ont été mentionnés à haute voix;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 8 décembre 2014;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le règlement numéro 1268-2015 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction.

ADOPTÉE

7-2015 CESSION DU LOT 5 632 035 À LA CBJC ET SERVITUDE DE CONSERVATION

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier devait aménager un bassin de rétention et protéger un milieu humide tel que requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs dans un certificat d'autorisation émis à la Ville pour l'ouverture d'une nouvelle phase de son parc industriel;

ATTENDU l'engagement en ce sens pris par la Ville envers le MDDEFP dans sa résolution 56-2013 adoptée le 11 février 2013;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU de mandater le notaire Me Boilard pour la préparation d'un acte de cession du lot 5 632 035 en faveur de la CBJC.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater le notaire pour la préparation d'un acte de servitude de conservation sur le lot 5 632 037 en faveur du lot cédé à la CBJC, soit le lot 5 632 035.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier à signer l'acte de cession ainsi que la servitude de conservation.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JANVIER 2015

8-2015 **SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT
B.A.M.K.S. INVESTISSEMENT INC.**

ATTENDU que le PROMOTEUR a acquis, le 18 juillet 2014, de Développement G. Côté inc., les lots 5 491 022, 5 491 023, 5 491 024 et 5 491 025;

ATTENDU que Développement G. Côté inc. a signé, le 24 avril 2014, une entente de développement domiciliaire avec la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour la construction de six (6) unités d'habitation à construire sur le prolongement de la rue de l'Osmonde, conformément au règlement 912-2003 de la Ville;

ATTENDU qu'à ce jour, les travaux n'ont pas été réalisés, notamment en raison de la cession des lots ci-dessus mentionnés et des pourparlers avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, en vue de l'obtention d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (milieux humides);

ATTENDU que le PROMOTEUR demande à la Ville que les droits et obligations contenus au protocole convenu avec Développement G. Côté inc. lui soient cédés en totalité, en considérant deux amendements en plus du changement du nom du promoteur;

ATTENDU que les deux amendements concernent le nombre de lots à bâtir, lequel passe de six (6) à huit (8), tel que démontré sur le plan présenté en annexe des présentes et une modification de la compensation pour fins de parc pour des phases ultérieures;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser la signature par monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier d'une entente, en vertu du règlement numéro 912-2003, avec B.A.M.K.S. Investissement inc., personne morale de droit privé, relativement à la construction de huit (8) unités d'habitation.

ADOPTÉE

9-2015 **MOTION DE REMERCIEMENTS**

ATTENDU QUE monsieur Camil Robitaille a complété son mandat au Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU de remercier monsieur Camil Robitaille pour l'excellent travail et le bénévolat réalisés à titre de commissaire au Comité consultatif d'urbanisme au cours des cinq dernières années.

ADOPTÉE

10-2015 **GESTION DES AQUIFÈRES 2015**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'accorder un mandat à la firme Arrakis Consultants inc. pour procéder à la gestion des aquifères de l'ensemble des puits de la Ville pour l'année 2015. Le tout selon les détails de la proposition de service transmise par monsieur Dominique Proulx, ingénieur et hydrogéologue, en date du 16 décembre 2014. Le coût est de 4 360 \$, plus taxes.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire 02-412-10-412.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JANVIER 2015

11-2015 **AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DU POSTE DE POMPAGE D'ÉGOUT JOLICOEUR**

ATTENDU QUE la capacité du poste de pompage d'égout Jolicoeur doit être augmentée;

ATTENDU QUE la firme Roche Ltée, Groupe-Conseil, a été mandatée pour la préparation des plans et devis et la production de la demande d'autorisation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser la firme Roche Ltée, Groupe-Conseil, à soumettre la demande d'autorisation pour l'augmentation de la capacité du poste de pompage d'égout Jolicoeur au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et à présenter tout engagement en lien avec cette demande.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que ce conseil s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux autorisés, une attestation signée par un ingénieur spécifiant que les travaux ont été réalisés conformément aux plans, devis et documents faisant partie intégrante de l'autorisation. À cet égard, la date de fin prévue des travaux est le 30 juin 2015 et l'attestation requise sera transmise au MDDELCC avant le 30 août 2015. Advenant le cas où les travaux seraient retardés et que la transmission de l'attestation serait reportée au-delà de la date prévue, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier s'engage à aviser le MDDELCC des nouvelles dates de fin prévue des travaux et de transmission de l'attestation.

IL EST AUSSI RÉSOLU d'autoriser le paiement de la demande à l'ordre du ministre des Finances et de l'Économie au montant de 562 \$.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil s'engage à respecter les exigences de rejet et de débordement, à mettre en œuvre le programme de suivi, à transmettre les résultats du programme de suivi au MDDELCC, et à effectuer l'évaluation de la capacité du poste de pompage et du trop-plein (étalonnage) après la mise en service de l'ouvrage et retourner les fiches révisées au MDDELCC.

ADOPTÉE

12-2015 **PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL : CONFIRMATION DES DÉPENSES**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU que ce conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Laurier pour un montant subventionné de 34 533 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue Laurier dont la gestion incombe à la Ville et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

13-2015 **LIBÉRATION D'UN DÉPÔT DE GARANTIE : DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE RUE DES CIGALES**

ATTENDU l'entente signée entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Entreprises Du-Forts concernant des travaux municipaux;

ATTENDU le règlement numéro 912-2003 relativement à de telles ententes;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JANVIER 2015

ATTENDU que les terrains faisant l'objet de l'entente ont été vendus à la compagnie 9086-2806 Québec inc;

ATTENDU que, le 12 décembre 2011, le conseil a procédé à l'acceptation provisoire (résolution 627-2011) des travaux prévus à l'entente, à l'exception du pavage, de l'éclairage de rue et autres déficiences mineures;

ATTENDU que, le 19 novembre 2012, le conseil a procédé à l'acceptation provisoire (résolution 612-2012) des travaux de pavage et de correction des déficiences;

ATTENDU que le promoteur a déposé un chèque d'un montant de 7 750 \$ pour garantir les travaux de pavage pour une période de deux (2) ans à compter du 18 octobre 2012;

ATTENDU que la période de garantie est maintenant terminée;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'autoriser la libération du montant déposé en garantie de 7 750 \$.

ADOPTÉE

14-2015 MANDATS INGÉNIEURS ET ARCHITECTES : PROJET D'ÉLÉVATEUR PAVILLON LA RUCHE

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser l'octroi d'un mandat pour les travaux d'ingénierie à la firme LGT pour un montant de 11 750 \$, plus taxes, et d'un mandat à la firme Régis Côté et associés pour l'établissement des plans et devis pour un montant de 17 900 \$, plus taxes, dans le cadre du projet d'installation d'un élévateur pour personne à mobilité réduite au pavillon La Ruche.

IL EST ÉGALEMENT PROPOSÉ d'autoriser la dépense totale de 29 650 \$, plus taxes. Celle-ci sera défrayée à même l'excédent de fonctionnement non-affecté.

ADOPTÉE

15-2015 CONTRATS : CARTE ROUTIÈRE ET GUIDE DU CITOYEN

ATTENDU l'offre d'Éditions Média Plus Communication d'éditer gratuitement la nouvelle édition du guide du citoyen et la nouvelle carte routière et touristique de la Ville;

ATTENDU que la Ville fournira les contenus rédactionnels, mais souhaite confier à Éditions Média Plus Communication la recherche de la publicité nécessaire à son financement, ainsi que son édition;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier confie à Éditions Média Plus Communication l'édition de sa carte routière et de son guide du citoyen;

Ces deux contrats sont offerts à titre gratuit par EMPC, cependant la rédaction des textes sera produite par la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ainsi que la fourniture des photographies.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JANVIER 2015

La mission confiée à EMPC est strictement liée à la recherche de publicité et à l'édition des deux publications.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier à signer les deux contrats d'édition gratuite.

ADOPTÉE

16-2015 AFFICHAGE D'UN POSTE DE POMPIER – PREMIER RÉPONDANT À TEMPS PLEIN

ATTENDU que pour mieux répondre aux objectifs du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de La Jacques-Cartier, ce conseil entend procéder à l'engagement d'un 3^e pompier – premier répondant à temps plein, un quatrième en incluant le directeur du Service;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU que ce conseil autorise le directeur du Service, monsieur Pierre Beaumont, à afficher l'offre d'emploi annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

17-2015 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 31 décembre 2014, laquelle totalise la somme de 119 306,05 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 7 janvier 2015, laquelle comprend 223 commandes au montant de 195 649,72 \$.

DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES

Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier dépose la liste des chèques pour la période se terminant le 31 décembre 2014, laquelle totalise 716 062,60 \$.

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier dépose le bordereau de correspondance aux membres du conseil.

18-2015 SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT : 9284-4141 QUÉBEC INC.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser la signature par monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier d'une entente, en vertu du règlement numéro 912-2003, avec 9284-4141 Québec inc., personne morale de droit



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JANVIER 2015

privé, relativement à la construction de trois (3) condos de six (6) unités de logement chacun.

ADOPTÉE

19-2015 SUBVENTION À LA MAISON DES JEUNES DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser le versement de la subvention de 25 000 \$ à la Maison des Jeunes de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en deux versements de la façon suivante : 15 000 \$ le 15 janvier 2015 et 10 000 \$ le 15 mai 2015.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire 02-701-29-991.

ADOPTÉE

20-2015 REPRÉSENTATION DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION ACCÈS AUX CLIENTÈLES SPÉCIFIQUES EN LOISIR

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois ;

IL EST PROPOSÉ monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU de mandater la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, pour siéger sur le conseil d'administration de la *Fondation accès aux clientèles spécifiques en loisir* afin de représenter la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ADOPTÉE

SUIVI DES DOSSIERS PAR LES ÉLUS

À cette séance, aucun suivi n'a été fait par les élus.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

21-2015 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'ajourner cette séance au lundi 26 janvier 2015 à 19 h 30.

ADOPTÉE



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JANVIER 2015**

L'assemblée est levée à 20 h 10.

PIERRE DOLBEC
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER